



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
4 juin 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 73 a) de la liste préliminaire*
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Conseil économique et social
Session de fond de 2007
Genève, 16-18 juillet 2007
Point 5 de l'ordre du jour provisoire**
Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, présenté en application de la résolution 61/134 de l'Assemblée générale, porte sur les activités menées entre le lancement du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires le 9 mars 2006 et la fin de la même année.

Les conclusions montrent que le Fonds a progressé vers la réalisation de ses objectifs, à savoir assurer un financement rapide, coordonné, régulier et équitable pour les interventions humanitaires d'urgence, sur la base de besoins avérés. Le Fonds contribue à promouvoir les mesures et les interventions rapides pour réduire le nombre de pertes en vies humaines, à améliorer les interventions répondant à des situations critiques ponctuelles sur la base de besoins avérés et à renforcer les éléments essentiels des interventions humanitaires dans le cas d'opérations d'urgence sous-financées.

Pour assurer le succès et la viabilité du Fonds, il faudra accroître le niveau des ressources à 500 millions de dollars d'ici à la fin de 2008. La conférence de donateurs de haut niveau sur le Fonds prévue à la fin de 2007 sera une occasion d'annoncer les nouveaux engagements et de mobiliser un large soutien politique en faveur du Fonds.

* A/62/50.

** E/2007/100.



I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 61/134 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui rendre compte de manière détaillée à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'utilisation du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (Fonds). Le rapport porte sur les activités menées par le Fonds entre son lancement le 9 mars 2006 et la fin de la même année¹. Les activités menées par le Fonds en 2007 ne sont mentionnées que dans le contexte des événements récents notables.

II. Rétrospective annuelle

2. Le Fonds a été créé par l'Assemblée générale afin de pouvoir réagir de manière plus prévisible et en temps voulu aux urgences humanitaires, les objectifs étant de promouvoir des mesures et des interventions rapides pour réduire les pertes en vies humaines, de renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif, et renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées, sur la base des besoins avérés et des priorités définies en consultation avec l'État affecté le cas échéant².

A. Composante prêts du Fonds

3. Le mécanisme de prêts du Fonds, créé en 1992 en application de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, est un fonds autorenouvelable doté d'un montant de 50 millions de dollars qui est utilisé comme facilité de trésorerie par les organisations humanitaires qui y ont accès. Il permet d'avoir rapidement accès aux ressources en attendant le transfert des contributions annoncées par les donateurs. Au cours des 15 dernières années, il a décaissé quelque 393 millions de dollars de prêts. L'introduction de la composante dons du Fonds n'a pas entraîné une réduction de l'utilisation de la composante prêts car celle-ci demeure un précieux instrument utilisé par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies³ et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour combler d'importants déficits de financement généralement causés par des retards dans la réception des fonds. (Voir à l'annexe I les avances accordées entre 1992 et avril 2007.)

4. En 2006, 53,3 millions de dollars ont été avancés essentiellement aux organisations intervenant au Soudan. L'Afghanistan a reçu une avance de 1 650 000 dollars. (Pour plus de précisions sur les fonds avancés en 2006 et jusqu'en avril 2007, voir l'annexe II.)

5. Le reste du présent rapport décrit en détail l'utilisation de la composante dons du Fonds.

¹ Toutes les informations financières tiennent compte des fonds approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence au 31 décembre 2006.

² Voir résolution 60/124.

³ Ci-après désignés les Nations Unies.

B. Composante dons du Fonds

6. En 2006, 51 États, une administration locale et une organisation privée ont versé 298,7 millions de dollars au Fonds. Durant les quatre premiers mois de 2007, 57 États, une administration locale et deux organisations privées ont annoncé des contributions de plus de 345 millions de dollars – dont 117 959 dollars de contributions individuelles faites par l’intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies⁴, et le total des contributions reçues s’élevant à 267,9 millions de dollars. Au total, 71 pays ont annoncé ou versé des contributions jusqu’à présent. (La liste complète des contributions annoncées et versées en 2006 et 2007 figure à l’annexe III.)

7. Bien que la plupart des contributions proviennent d’un petit nombre de bailleurs de fonds humanitaires établis, les nouveaux donateurs contribuant au Fonds sont de plus en plus nombreux. Il est essentiel de renforcer et de diversifier l’appui au Fonds et d’accroître le nombre de ses donateurs afin d’assurer sa viabilité.

8. Entre le lancement du Fonds le 9 mars 2006 et la fin de la même année, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d’urgence a engagé 259,3 millions de dollars en faveur de 331 projets humanitaires d’importance vitale dans 35 pays en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Durant les quatre premiers mois de 2007, 157 millions de dollars ont été engagés pour 159 projets d’aide humanitaire d’urgence dans 30 pays. Le Coordonnateur des secours d’urgence maintient une réserve minimum de 30 millions de dollars (montant maximum des fonds alloués pour une situation d’urgence donnée au titre de la composante dons aux fins d’intervention rapide).

Affectation de dons aux fins d’intervention rapide

9. Conformément à l’objectif consistant à utiliser le Fonds pour répondre aux besoins humanitaires essentiels en cas d’urgence soudaine ou de détérioration rapide d’une crise existante, un montant total de 182,4 millions de dollars a été affecté au lancement d’interventions humanitaires pour faire face à ces urgences ou à ces crises dans 24 pays. La majorité des ressources (59 %) a servi à financer des interventions rapides en Afrique. Les fonds engagés au titre de la composante interventions rapides représentent 70 % du montant total des engagements du Fonds, ce qui correspond globalement à l’objectif qui lui est assigné et qui consiste à affecter les deux tiers de la composante dons aux activités liées aux interventions rapides⁵.

⁴ La Fondation pour les Nations Unies est un organisme public de bienfaisance des États-Unis, qui s’emploie à promouvoir les partenariats publics et privés afin de s’attaquer aux problèmes pressants du monde. Les versements au Fonds, déductibles du revenu imposable, peuvent être effectués par l’intermédiaire de la Fondation (www.unfoundation.org).

⁵ Voir ST/SGB/2006/10.

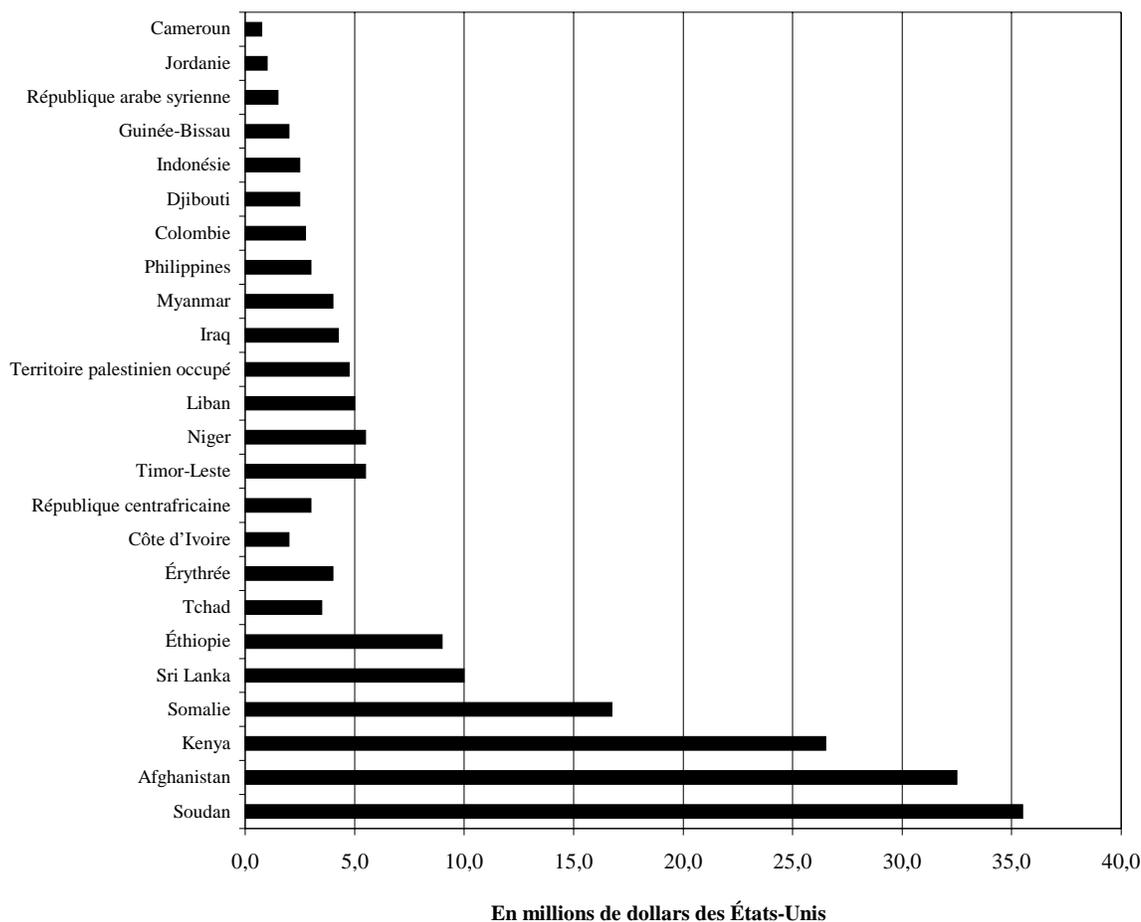
10. Avant la création du Fonds, la plupart des appels éclair ne permettaient pas de recueillir suffisamment de fonds pour couvrir la phase initiale des opérations d'urgence. D'après les renseignements fournis par les services de surveillance financière⁶ sur les appels éclair lancés entre 2002 et 2006, le montant moyen des fonds recueillis un mois après le lancement des appels permettait de répondre à peine à 16 % des besoins de financement identifiés. Après la mise en place du Fonds renforcé, les appels éclair ont permis de recueillir 37 % en moyenne du montant total des fonds nécessaires, un mois après leur lancement.

11. La composante dons aux fins d'intervention rapide a permis de financer des interventions humanitaires lors de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexe nouvelles ou en cours de détérioration rapide. Des dons ont ainsi été mis à disposition pour pouvoir faire face à des catastrophes naturelles en Afghanistan et en Indonésie. Les dons versés à l'Afghanistan ont permis de fournir une assistance humanitaire cruciale à des populations vulnérables dans des zones frappées par la longue sécheresse de 2006. En Indonésie, les dons ont permis à la communauté humanitaire de mettre immédiatement en œuvre des activités destinées à faire face à de graves inondations. L'ONU, l'OIM et des partenaires opérationnels ont pu acheter et distribuer des produits alimentaires et autres articles essentiels et fournir des services médicaux d'urgence vitale à quelque 300 000 personnes.

12. Environ la moitié des fonds restants de la composante dons aux fins d'intervention rapide a été utilisée pour des situations d'urgence complexes. Par exemple, face à la recrudescence de la violence au Sri Lanka en 2006, qui a provoqué un nouvel exode massif, l'octroi de dons a permis de faire démarrer des activités d'importance critique et de venir en aide aux populations touchées. Des services essentiels d'aide alimentaire, de santé, d'alimentation en eau et d'assainissement ont été fournis.

13. Les demandes d'intervention d'urgence soumises aussitôt après la mise en place du Fonds renforcé traduisaient une certaine méconnaissance du processus de demande des dons. Les orientations prodiguées et une meilleure connaissance du Fonds ont permis d'améliorer sensiblement la présentation des demandes. Les compétences demeurent cependant très variables dans ce domaine; il importe de remédier à ce problème de manière à assurer le respect des directives normalisées concernant les demandes et à harmoniser ainsi les délais de décaissement des fonds.

⁶ Les services de surveillance financière obtiennent des données des gouvernements donateurs et des organismes bénéficiaires. Ils recueillent également des informations sur les contributions annoncées dans les médias ou sur les sites Web des donateurs.

Ressources allouées aux interventions d'urgence, par pays, en 2006**Affectation de dons à des interventions sous-financées**

14. L'un des objectifs fondamentaux du Fonds est de faire en sorte que les interventions humanitaires soient plus équitables. La composante dons du Fonds pour les interventions sous-financées contribue à la réalisation de cet objectif en fournissant des ressources aux pays où le Coordonnateur des secours d'urgence a estimé qu'il existe des besoins humanitaires critiques sous-financés. Les pays sont sélectionnés sur la base des données de financement recueillies par les services de surveillance financière et des recommandations des organisations ayant accès au Fonds. Le processus de décision est complété par des consultations menées dans le cadre de réunions interinstitutions sur le Fonds (voir par. 43) et par des consultations avec les coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'aide humanitaire.

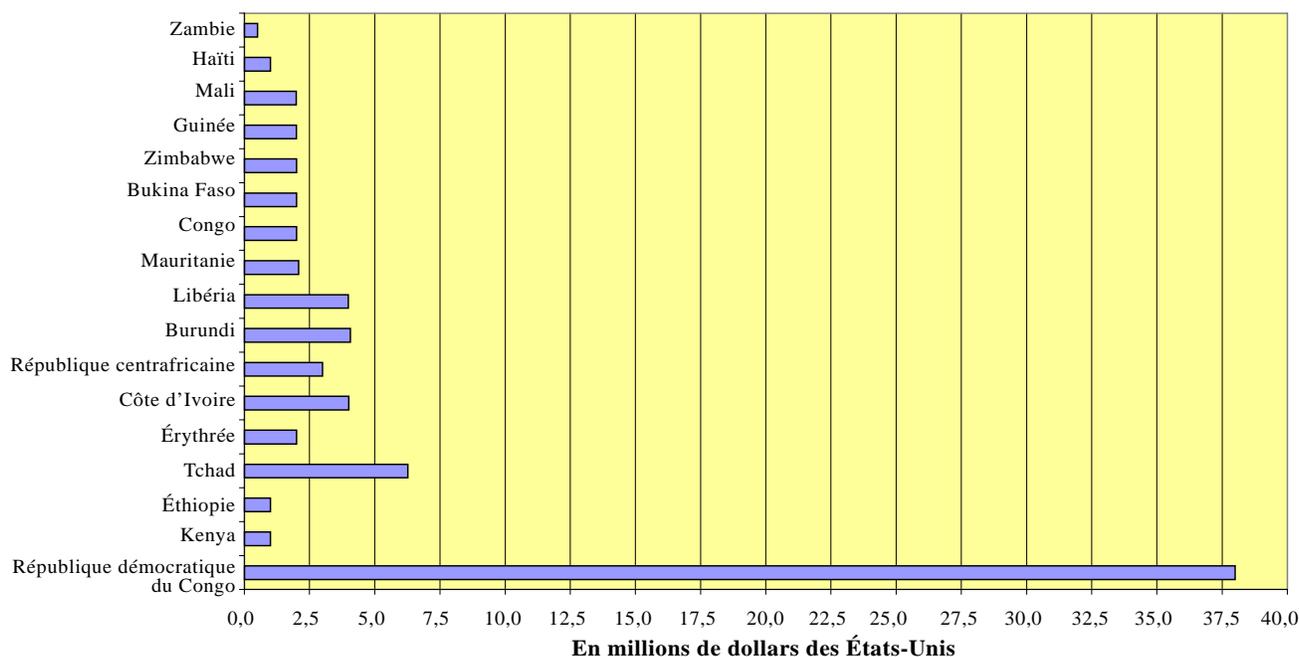
15. En 2006, le Coordonnateur des secours d'urgence a alloué, en deux tranches, 76,9 millions de dollars à 137 projets dans 17 pays au titre de la composante dons pour les interventions sous-financées. Près de 99 % des fonds engagés ont été utilisés pour des interventions d'urgence sous-financées en Afrique. Les allocations variaient de 38 millions de dollars [République démocratique du Congo (RDC)] à 1 million de dollars (Zambie, Éthiopie, Kenya et Haïti). La RDC a reçu le plus de ressources parce qu'elle demeure l'un des pays où les crises humanitaires sont les plus négligées. Plus de 1 200 personnes meurent chaque jour dans ce pays, victimes de causes liées aux conflits telles que la malnutrition, les maladies évitables et la violence sexiste. D'autre part, il y a encore plus de 1,1 million de déplacés à cause de l'insécurité persistante. Les décaissements ont aidé à atténuer les conséquences de cette crise déjà ancienne et à améliorer l'accès aux personnes les plus durement touchées, en dépit des nombreuses difficultés logistiques.

16. D'après les premières indications, la composante dons pour les interventions sous-financées a également contribué à accroître les niveaux de financement sectoriel en renforçant les éléments essentiels des opérations humanitaires. Par exemple, plus de la moitié des ressources allouées au titre de cette composante en 2006 est allée aux activités menées dans le secteur de la santé et aux activités multisectorielles⁷, qui souffrent de déficits de financement chroniques. Selon un rapport du coordonnateur humanitaire au Libéria, le fait que le niveau de financement des projets de santé identifiés dans la procédure d'appel global ait augmenté de 40 % démontre l'importance que revêtent ces ressources dans la résorption des déficits importants enregistrés dans le secteur de la santé⁸.

17. La méthode de sélection des pays au titre de la composante dons pour les interventions sous-financées a été modifiée afin de suivre une approche plus intégrée. Les critères et les procédures, y compris un calendrier amélioré de décaissement des fonds, ont été mis au point et des directives améliorées ont été publiées fin 2006. L'amélioration des cadres d'évaluation des besoins permettra d'affiner encore la méthode de sélection des pays recevant des dons au titre des interventions sous-financées.

⁷ Les programmes d'aide aux réfugiés et aux déplacés pour lesquels des fonds sont alloués au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés englobent la majorité des programmes multisectoriels; des interventions ont été menées notamment dans les domaines suivants : logement, protection, santé et équipements d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

⁸ Avant l'affectation du Fonds, seulement 2 % des projets de santé identifiés dans la procédure d'appel global avaient été financés à la fin du premier semestre de 2006. Les ressources fournies par le Fonds ont permis de réaliser un certain nombre de projets qui ont amélioré l'accès aux installations sanitaires et leur financement, et à la fin de 2006, 13 % des projets de santé identifiés dans la procédure d'appel global avaient été financés. Les décaissements du Fonds représentaient 40 % du montant total versé pour les projets dans le cadre des appels globaux.

Engagements au titre des interventions sous-financées, par pays, en 2006**Affectation des dons par pays**

18. La RDC, le Soudan, l'Afghanistan et le Kenya ont été les principaux bénéficiaires des dons du Fonds en 2006, recevant chacun plus de 25 millions de dollars. À eux quatre, ces pays ont reçu plus de la moitié du montant total des dons en 2006, en raison de l'ampleur et de la complexité des crises humanitaires.

19. La **République démocratique du Congo** a reçu un montant total de 38 millions de dollars de dons au titre des interventions sous-financées pour la lutte contre le paludisme et le choléra dans les zones touchées par des conflits, la lutte antimines et l'aide alimentaire aux rapatriés et aux déplacés ainsi que leur protection. Des dons ont également été accordés pour les services de santé, notamment les programmes de vaccination, ainsi que pour les activités visant à réduire les actes de violence sexuelle et sexiste.

20. Le **Soudan** a reçu 35,5 millions de dons au titre des interventions rapides, qui devaient permettre à la communauté humanitaire de fournir une assistance vitale aux personnes touchées par la détérioration de la situation humanitaire. Au Darfour, le Fonds a fourni des ressources pour les activités humanitaires dans tous les secteurs critiques et d'importance vitale. Par exemple, les rations de céréales ont été rétablies dans la région, en juin 2006, grâce aux contributions du Fonds. Sans ce don, il n'aurait pas été possible d'acheter des produits alimentaires essentiels comme les légumineuses.

21. L'**Afghanistan** a reçu 32,3 millions de dollars de dons au titre des interventions rapides pour assurer la poursuite des opérations d'urgence concernant la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que l'assistance alimentaire pour la population frappée par la sécheresse dans plus de 22 provinces.

Ces ressources ont permis de répondre aux besoins alimentaires de 1,9 million de personnes touchées par la sécheresse et d'améliorer la qualité des services de santé dans les zones où la sécurité est compromise.

22. Le **Kenya** a reçu 27,2 millions de dollars au titre des deux éléments de la composante dons. La plus grande partie des fonds a été décaissée au titre d'interventions rapides visant à distribuer des vivres et à fournir des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux collectivités frappées par la sécheresse et les inondations ainsi qu'aux réfugiés somalis. En particulier, les ressources fournies par le Fonds ont permis de faire rapidement face à la sécheresse, afin d'assurer la survie de femmes et d'enfants vulnérables. (On trouvera une répartition détaillée des dons, par pays, à l'annexe IV.)

Affectation des dons par secteur

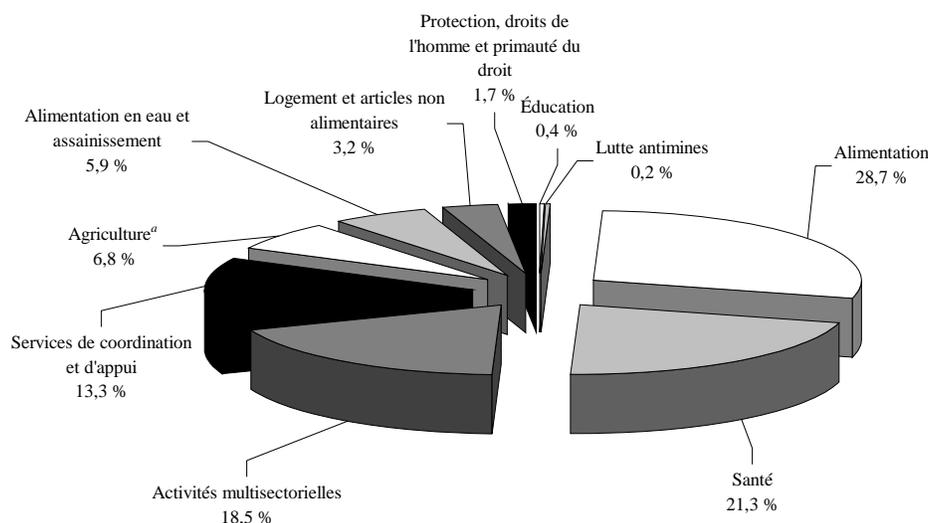
23. En analysant les engagements du Fonds par secteur, on constate que les trois principaux secteurs financés en 2006 sont les suivants : alimentation (28,7 %), santé (21,3 %) et activités multisectorielles (18,5 %). Cela montre qu'en plus des ressources destinées aux secteurs sous-financés comme la santé et les activités multisectorielles (voir par. 16), le Fonds a également fourni un appui décisif aux secteurs exigeant des moyens importants, comme le secteur alimentaire. Bien que le Fonds ait fourni un important volume de ressources (74,3 millions de dollars) à ce secteur – essentiellement pour éviter une rupture de la chaîne d'approvisionnement alimentaire dans 22 pays – les fonds versés représentaient moins de 5 % du montant total des ressources nécessaires⁹.

24. Les fonds versés ont également servi à combler des déficits de financement critiques dans les différents secteurs de l'intervention humanitaire. Par exemple, en 2006, le Fonds a contribué à accroître la couverture de certains secteurs par les appels globaux et les appels éclair, dans les proportions suivantes : 6 % pour l'alimentation en eau et l'assainissement (14,6 millions de dollars engagés en 2006), 7 % pour la santé (56 millions de dollars engagés en 2006) et 11 % pour services de coordination et d'appui¹⁰ (33,1 millions de dollars engagés en 2006). (On trouvera une répartition détaillée des affectations, par secteur, à l'annexe V.)

⁹ Le secteur alimentaire a été le principal secteur financé dans le cadre des appels globaux et des appels éclair lancés en 2006 (1 milliard 860 millions de dollars, soit 90 % du montant total des besoins).

¹⁰ Les services de coordination et d'appui aux fins de l'affectation des ressources recouvrent essentiellement les services de soutien logistique fournis à la communauté humanitaire au sens large.

Engagements par secteur, en 2006



^a Comprend la sécurité alimentaire, le soutien aux moyens d'existence et l'élevage.

Affectation des dons par organisme¹¹

25. Huit organismes des Nations Unies¹² et l'OIM ont reçu des dons du Fonds. (On trouvera une répartition détaillée des dons du Fonds, par organisme, à l'annexe VI.)

26. Un montant total de 108 millions de dollars a été approuvé pour des projets du Programme alimentaire mondial (PAM) au titre de la composante dons du Fonds. Le PAM a été le principal bénéficiaire du Fonds en 2006. La plus grande partie des fonds reçus (76,5 millions de dollars) a été décaissée au titre de la composante dons aux fins d'intervention rapide, à l'appui des opérations de distribution d'aliments qui peuvent sauver des vies en évitant des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement ou en rétablissant la distribution de rations réduites dans 22 pays. Le PAM a utilisé quelque 17 millions de dollars pour fournir un appui à l'ensemble de la communauté humanitaire par le biais du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, des Centres logistiques communs des Nations Unies et des services d'appui informatique.

¹¹ Les rapports financiers pour 2006 n'étant pas encore définitifs, les affectations de dons correspondent au montant total des fonds alloués au titre des projets approuvés avant la fin de 2006 et ne figurent pas dans les états financiers certifiés. Certains montants alloués à des projets approuvés vers la fin de 2006 ont été décaissés en 2007.

¹² Programme alimentaire mondial des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

27. Un montant total de 58,8 millions de dollars a été approuvé pour des projets du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au titre du mécanisme d'octroi de dons, pour 24 interventions rapides et 13 opérations d'urgence sous-financées, ce qui a permis de compléter le mécanisme interne d'octroi de prêts du Fonds en assurant la poursuite et l'intensification des interventions d'urgence à un niveau approprié, comme l'a clairement démontré la réaction à la crise au Tchad, où 50 000 habitants avaient été déplacés du fait de la violence. Les ressources fournies ont permis à l'UNICEF de renforcer ses programmes nationaux et ses opérations d'urgence dans l'est du Tchad pour venir en aide aux personnes déplacées, en assurant leur approvisionnement en eau potable. L'accès à l'eau potable a empêché la propagation des maladies transmises par l'eau et a sensiblement amélioré l'approvisionnement en eau dans une région où seulement 3 % de la population avait accès à l'eau potable. L'achat, la livraison et l'installation du matériel des stations de pompage d'eau ont pris moins de trois semaines.

28. Un montant total de 34,1 millions de dollars a été approuvé pour des projets du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au titre du mécanisme d'octroi de dons du Fonds. Le HCR a fourni des services d'assistance et de protection aux réfugiés et aux déplacés en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. En République démocratique du Congo, les ressources du Fonds ont permis au HCR de poursuivre des opérations d'urgence dans les zones de rapatriement du Sud-Kivu et de la province de l'Équateur, à l'est et au nord-ouest du pays, respectivement. Le manque de fonds aurait conduit à la suspension d'activités cruciales pour quelque 40 000 rapatriés. Les rapatriés ont maintenant accès aux services essentiels à Nundu et Fizi, ce qui réduit sensiblement le nombre de victimes au sein de cette population.

29. Un montant total de 25,2 millions de dollars a été approuvé pour des projets de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au titre du mécanisme d'octroi de dons du Fonds. Avant l'affectation de ressources au titre de la composante dons pour les interventions sous-financées, la plupart des projets de santé soumis à l'appel Libéria 2006 n'étaient pas financés et la campagne nationale de vaccination contre la rougeole s'en est particulièrement ressentie. Les ressources du Fonds ont permis de combler le déficit et de former le personnel chargé de la vaccination et de l'enregistrement pour la campagne. Quelque 100 000 doses de vaccin contre la rougeole ont été achetées et administrées, ce qui a permis de vacciner 97 % des enfants. En Érythrée, les ressources fournies ont permis de faire passer de 9,8 % à 95 % la proportion d'enfants en bas âge recevant des compléments de vitamine A et de fournir un appui à 96 centres de santé s'occupant de cas de malnutrition grave, notamment chez les jeunes enfants. Dans le sud du pays, le taux de couverture vaccinale contre la rougeole est passé de 63,5 % à 95 % chez les enfants âgés de 12 à 23 mois. En République centrafricaine, les ressources ont permis de mener à bien le programme national de vaccination qui était devenu pratiquement inopérant faute de soutien logistique et financier.

30. Un montant total de 17,6 millions de dollars a été approuvé pour des projets de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au titre du mécanisme d'octroi de dons. La FAO a aidé des personnes récemment déplacées, qui n'étaient pas hébergées dans des camps au Darfour, à protéger leur cheptel grâce à des campagnes de vaccinations, des soins de santé animale et la culture de produits végétaux et maraîchers. L'un des principaux succès remportés grâce à l'accès rapide aux ressources du Fonds a été le rétablissement rapide des moyens d'existence des petits éleveurs dans la Corne de l'Afrique après une longue période

de sécheresse. Ces interventions menées dans des délais très serrés étaient cruciales pour assurer la survie des communautés pastorales qui vivent exclusivement de leurs petites exploitations agricoles. Au Burundi, le Fonds a facilité la reproduction de boutures de manioc exemptes de maladies qui ont ainsi pu être distribuées et plantées, ce qui a amélioré la sécurité alimentaire de milliers de ménages vulnérables, ainsi que celle des déplacés et des réfugiés. D'après la FAO, le Fonds a permis d'accroître de 10 % la couverture des besoins financiers assurée au Darfour, ce qui a permis de rétablir des facteurs de production essentiels.

31. Un montant total de 8,7 millions de dollars a été approuvé pour des projets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au titre du mécanisme d'octroi de dons du Fonds. Le PNUD a géré des projets d'appui à la lutte antimines à caractère humanitaire en Guinée-Bissau et à la remise en état d'urgence d'infrastructures communautaires dans le territoire palestinien occupé. Le Fonds a également beaucoup aidé le PNUD à fournir un appui aux services de sécurité communs à l'échelle du système, en Éthiopie et au Sri Lanka, où le Programme administre des dons pour le compte du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.

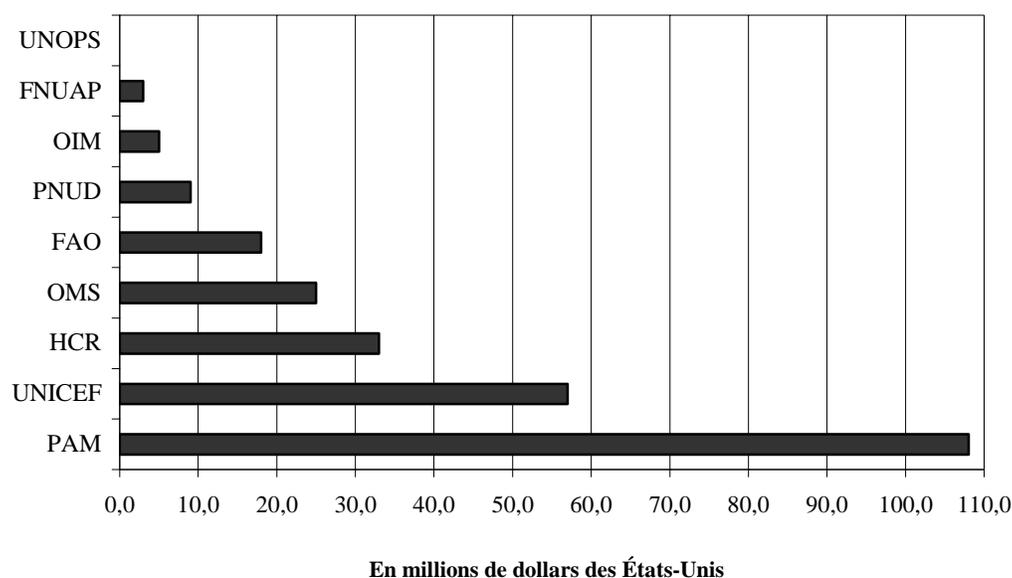
32. Un montant total de 1,7 million de dollars a été approuvé pour des projets du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au titre du mécanisme d'octroi de dons. Le FNUAP a fourni un appui crucial en matière de santé procréative aux femmes et aux filles, dans les communautés frappées par des crises, en République centrafricaine, en Éthiopie, en Guinée, au Libéria, au Sri Lanka, aux Philippines, au Congo et au Kenya. La mise en œuvre de l'ensemble minimal de services initiaux¹³ a contribué à sauver la vie de femmes enceintes. L'appui fourni par le Fonds dans ces situations d'urgence a également facilité la fourniture des soins puerpéraux nécessaires, la mise en place de mesures de prévention du VIH et la fourniture de soins et d'une aide sociale appropriés aux victimes de violences et de sévices sexuels. Au Libéria, les ressources fournies ont permis d'appuyer les efforts menés pour atténuer les conséquences des viols, grâce à la distribution de matériel d'assistance aux victimes de viols aux professionnels de la santé de l'administration, des organisations non gouvernementales internationales et nationales ainsi que des partenaires des Nations Unies et grâce à la formation de ces agents au traitement clinique des victimes de viols.

33. Un montant total de 230 000 dollars a été approuvé pour un projet du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) au titre du mécanisme d'octroi de dons. L'UNOPS a mené des activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement à Cité Soleil, le plus grand bidonville de Haïti. L'assainissement des canalisations à ciel ouvert était indispensable pour réduire les risques sanitaires auxquels était exposée la population vivant à proximité.

34. Un montant total de 4,7 millions de dollars a été approuvé pour des projets de l'OIM au titre du mécanisme d'octroi de dons. Un don versé par le Fonds pour faire face aux effets du typhon Durian aux Philippines a permis à l'OIM de distribuer plus de 3 000 tonnes de secours alimentaires d'urgence à plus de 20 000 familles, pour le compte de 60 organismes et du Gouvernement des Philippines.

¹³ L'ensemble minimal de services initiaux pour la santé procréative est un ensemble d'activités prioritaires liées à la maternité, à la prévention du VIH et à la lutte contre la violence sexuelle.

Engagements par organisme en 2006



III. Administration, gestion et supervision du Fonds

35. Le Coordonnateur des secours d'urgence gère le Fonds en vertu des pouvoirs que lui a délégués le Secrétaire général¹⁴. Il est assisté par un petit secrétariat ainsi que par d'autres services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires¹⁵.

Secrétariat du Fonds

36. Outre les traitements des demandes de don, le secrétariat du Fonds fournit des directives et des conseils concernant les procédures de demande de don aux équipes de pays placées sous la direction des coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'aide humanitaire ainsi qu'aux sièges des organismes qui soumettent les demandes de don. Après un examen des demandes, effectué en collaboration étroite avec la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le secrétariat du Fonds fournit au Coordonnateur des secours d'urgence les informations nécessaires pour octroyer des dons.

37. Le secrétariat du Fonds a commencé à mettre en œuvre un programme de formation assorti de directives, qui vise à améliorer la qualité des demandes et à réduire les retards de procédure. Ces activités se sont poursuivies en 2007 avec l'organisation de deux stages de formation à l'intention des organismes des Nations Unies et de l'OIM à New York et à Genève. D'autres stages sont prévus à Dakar, Nairobi et Rome en juin et juillet 2007.

¹⁴ Voir les résolutions 46/182 et 60/124 de l'Assemblée générale.

¹⁵ Voir ST/SGB/2006/10.

38. Le secrétariat du Fonds a également créé un site Web (<http://cerf.un.org>) qui fournit les informations les plus récentes sur le montant des engagements et sur l'utilisation des fonds dans chaque pays¹⁶. Le site est le principal outil de gestion de l'information du Fonds. Bien qu'il ait été sensiblement amélioré en 2006 grâce à l'affichage d'informations constamment actualisées, le site pourrait être encore amélioré si la collecte des données et l'analyse de l'impact des ressources fournies par le Fonds au niveau national étaient plus systématiques.

39. Il est apparu dès le début de la première année de fonctionnement du Fonds – avec 299 millions de dollars de contributions – que le nombre de projets et le volume de travail augmenteraient beaucoup plus vite que prévu. Au 30 août 2006, le Fonds avait déjà engagé plus de 173 millions de dollars en faveur de huit organismes dans plus de 30 pays. À la fin de 2006, le nombre de projets traités était près de trois fois plus élevé que prévu lorsque le Fonds a été créé. Il est devenu clair que les cinq postes du secrétariat ne suffisaient pas pour élaborer les directives, les procédures et les modules de formation et gérer en outre un site Web complet.

Gestion financière

40. Le Fonds, qui est un compte subsidiaire du Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies, est régi par les règles et règlements de l'ONU et sa gestion financière est assurée par le Bureau des services financiers de l'ONU.

41. Le taux normal de retenue au titre des services d'appui aux programmes fournis par l'ONU aux activités financées par des ressources extrabudgétaires, qui a été approuvé par l'Assemblée générale, est de 13 % des dépenses directes. Le Contrôleur de l'ONU a déterminé que les activités extrabudgétaires ne justifient pas l'application intégrale du taux de remboursement approuvé et a exceptionnellement réduit le taux de remboursement des dépenses d'appui aux programmes à 10 % des affectations ou dépenses financées par le fonds d'affectation spéciale du Fonds, 3 % étant retenus pour le Secrétariat de l'ONU et jusqu'à 7 % pour les organismes. La retenue de 3 % pour le Secrétariat de l'ONU couvrira toutes les dépenses liées à l'administration du Fonds, y compris ses frais de secrétariat.

42. Bien qu'il existe des mémorandums d'accord¹⁷ concernant le décaissement des ressources du Fonds en faveur des organismes, le Bureau des services financiers de l'ONU procède à l'approbation d'un projet de mémorandum type qui servira de mémorandum d'accord général pour réduire les délais de décaissement des fonds. L'examen d'autres questions administratives et financières se poursuit, sous la direction du Bureau des services financiers de l'ONU, avec les responsables administratifs et financiers respectifs des organismes ayant accès au Fonds.

Consultations interinstitutions

43. Durant la mise en place du Fonds, le Coordonnateur des secours d'urgence a consulté et informé les institutions membres du Comité permanent interorganisations sur l'utilisation qui est faite du Fonds. Le Groupe de travail du Comité a soutenu

¹⁶ Conformément à la circulaire ST/SGB/2006/10.

¹⁷ La signature du mémorandum d'accord est une condition de décaissement des fonds.

l'élaboration d'une recommandation visant à ce que le Comité fournisse plus systématiquement des orientations et un appui au Coordonnateur des secours d'urgence sur l'utilisation du Fonds et son impact. À cette fin, un document exposant les questions soulevées et les recommandations issues des consultations avec les participants aux réunions du Comité concernant le Fonds a été élaboré au début de 2007.

44. Les membres du Comité permanent interorganisations sont régulièrement consultés dans le cadre de réunions interorganisations qui sont organisées par le secrétariat du Fonds. Ces réunions offrent un cadre de concertation interorganisations sur l'élaboration des procédures ainsi que sur la gestion et l'utilisation du Fonds. Les partenaires ayant accès au Fonds et les trois consortiums d'organisations non gouvernementales ont reçu une invitation permanente à participer à ces réunions.

45. Parmi les principaux résultats obtenus grâce aux consultations interorganisations, on peut citer la mise au point définitive du cadre de présentation de rapports descriptifs sur le Fonds et des procédures d'affectation de ressources au titre des interventions d'urgence sous-financées pour 2007, ainsi que l'appui fourni à l'affectation des fonds, par pays, au titre de la tranche la plus récente concernant les interventions sous-financées. Ces réunions ont également permis d'examiner des questions pertinentes concernant le Fonds, notamment l'attribution de dons au titre des interventions rapides et des interventions sous-financées, les prochains stages de formation sur le Fonds, les activités de promotion et les enseignements tirés de l'élaboration et du traitement des demandes de don.

46. Il est essentiel de poursuivre les consultations interorganisations à tous les niveaux pour renforcer les politiques et les procédures communes et améliorer le fonctionnement général du Fonds. Dans ce contexte, il importe de veiller à ce que le Fonds soit l'affaire de la communauté humanitaire dans son ensemble, en ce qui concerne notamment le suivi et l'évaluation des projets financés.

Groupe consultatif du Fonds

47. Le groupe consultatif¹⁸ a tenu deux réunions en 2006 pour fournir des orientations et des conseils de politique générale sur l'utilisation et l'impact du Fonds, ainsi que pour examiner son fonctionnement. Lors de sa dernière réunion, le groupe consultatif a constaté avec satisfaction que le Fonds est un outil précieux, qui permet de répondre à des situations critiques et à des besoins avérés et d'intervenir de manière équitable dans les situations d'urgence négligées. Il a noté que des améliorations supplémentaires étaient nécessaires pour atteindre ces objectifs et qu'il fallait notamment optimiser la complémentarité entre les divers mécanismes de financement de l'assistance humanitaire. Le groupe consultatif a recommandé d'apporter d'autres améliorations sur le plan administratif et insisté sur le fait qu'il fallait suivre une approche dictée par la situation sur le terrain, dans l'identification des activités prioritaires. Il a réaffirmé l'importance des organisations non gouvernementales nationales et internationales en tant que partenaires stratégiques qui devraient jouer un rôle plus actif dans la programmation

¹⁸ Le Secrétaire général a chargé un groupe consultatif composé de 12 membres et quatre suppléants de fournir des conseils et des orientations sur l'utilisation du Fonds et son impact.

des interventions humanitaires et la formulation de stratégies en la matière. À cet égard, il a recommandé d'étudier les moyens d'encourager une plus grande participation des organisations non gouvernementales.

Examens du Fonds

48. En janvier 2007, le Fonds britannique d'aide à l'enfance a publié une note de position sur le Fonds, qui mentionnait en particulier le manque d'accès direct des organisations non gouvernementales au Fonds. À l'occasion du premier anniversaire du Fonds, Oxfam International a publié un document d'information sur les réalisations et les enjeux du Fonds, en ce qui concerne notamment le renforcement de la participation des organisations non gouvernementales. L'Agence canadienne de développement international a financé un examen préliminaire indépendant de la première année d'activité du Fonds. Ces documents sont accessibles à tous et les recommandations qu'ils contiennent sont prises en considération pour améliorer encore le fonctionnement général du Fonds.

49. Ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale, un examen indépendant du Fonds sera réalisé à la fin de la deuxième année d'activité¹⁹ en vue d'évaluer, entre autres, la composante dons et l'élément autorenouvelable du Fonds, son administration, les critères d'affectation de ses ressources, les activités et interventions qu'il finance ainsi que sa capacité d'atteindre ses objectifs, et de soumettre un rapport à cet égard à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session²⁰.

50. Les préparatifs en vue de cet examen sont en cours. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait réaliser un examen indépendant intérimaire sur le fonctionnement du Fonds, qui servira de référence pour l'évaluation externe prévue en 2008, en identifiant l'état actuel de la mise en œuvre du Fonds, notamment au niveau des pays. L'examen permettra de déterminer dans quelle mesure le Fonds contribue dans la pratique à promouvoir effectivement des interventions humanitaires plus rapides, plus prévisibles, plus équitables, plus efficaces et plus transparentes, ainsi qu'il a été demandé. Il comportera notamment une évaluation des méthodes de gestion, des opérations et des résultats. Un résumé des conclusions sera communiqué aux parties prenantes intéressées.

IV. Observations et questions

Coordination sur le terrain

51. L'expérience acquise jusqu'à présent donne à penser que le Fonds est plus efficace lorsque les pays prennent en main les opérations et lorsque la prise de décision est coordonnée et basée sur une large participation. Dans les 35 pays où les ressources ont été utilisées en 2006, les coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'aide humanitaire et les équipes de pays ont joué un rôle crucial en identifiant les lacunes dans l'action engagée, en fixant un ordre de priorité pour répondre aux besoins les plus urgents et en déterminant les moyens de tirer le meilleur parti des ressources.

¹⁹ Mars 2008.

²⁰ Voir la résolution 60/124.

52. Au Burundi, par exemple, après que le Coordonnateur des secours d'urgence ait alloué des ressources au titre de la composante dons pour les interventions sous-financées, le coordonnateur humanitaire a convoqué une réunion des responsables gouvernementaux, des institutions et organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour évaluer les données tirées de l'évaluation des besoins, identifier les lacunes et définir d'un commun accord les priorités concernant l'emploi des ressources du Fonds. Cet exemple illustre la manière dont le Fonds peut contribuer à renforcer la coordination sur le terrain en permettant de fixer les priorités, de planifier les opérations et de prendre les décisions de manière collective.

53. De même, dans les pays où on a appliqué le système de la direction groupée, les coordonnateurs humanitaires ont fait appel aux chefs de file et aux mécanismes de coordination pour classer les besoins par ordre de priorité et sélectionner les projets qui doivent être financés par le Fonds. Au Libéria, le coordonnateur humanitaire a identifié trois domaines prioritaires de financement et a ensuite demandé aux différents chefs de file d'obtenir l'accord du groupe sur les priorités de financement, assurant ainsi la participation de tous les membres des groupes à la définition des priorités de financement.

54. Cependant, pour assurer une coordination et une prise de décision efficaces au niveau des pays, les coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'aide humanitaire et les équipes de pays qui interviennent dans des pays susceptibles de faire appel aux ressources du Fonds doivent recevoir une formation et des directives plus ciblées. Cette formation les aidera à mieux comprendre les politiques et les procédures du Fonds et permettra de mettre en place les mécanismes de coordination nécessaires pour faciliter la prise des décisions au niveau des pays.

Mécanismes de financement existants complétés par le Fonds

55. Dans certains pays, le Fonds intervient aux côtés d'autres mécanismes de financement de l'assistance humanitaire, sous la direction du coordonnateur de l'aide humanitaire²¹. L'efficacité de l'interaction de ces mécanismes dépend du degré de coordination, de complémentarité et de planification stratégique au niveau des pays.

56. Les fonds humanitaires communs ont été créés par un petit groupe de donateurs afin de permettre au coordonnateur de l'aide humanitaire d'accéder plus facilement à des ressources qui pourraient être utilisées rapidement et stratégiquement dans des crises complexes et de grande ampleur, et d'exercer un plus grand pouvoir à cet égard. Ces fonds sont essentiellement régis par le même système de hiérarchisation des décisions que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, mais le coordonnateur de l'aide humanitaire exerce un pouvoir d'ensemble et les décisions relatives à l'affectation des ressources sont prises exclusivement au niveau des pays. Les fonds communs ont été utilisés en République démocratique du Congo et au Soudan. Dans ces deux pays, les ressources utilisées sont importantes (92 et 143 millions de dollars, respectivement, en 2006); elles sont liées aux activités

²¹ La République démocratique du Congo et le Soudan ont des fonds humanitaires communs au niveau du pays. Des fonds d'intervention pour les urgences humanitaires sont en place en République démocratique du Congo, au Soudan, en Angola, au Libéria, en Éthiopie, en Indonésie et en Somalie.

identifiées dans le cadre d'appels plus globaux et représentent une proportion non négligeable de l'ensemble des fonds disponibles à des fins humanitaires.

57. Comme les fonds humanitaires communs, les fonds d'intervention d'urgence sont des mécanismes de financement commun au niveau d'un pays, qui permettent aux acteurs de l'aide humanitaire présents sur le terrain d'avoir rapidement accès à des liquidités. Les ressources allouées par ces fonds sont d'un montant beaucoup plus faible (entre 20 000 et 100 000 dollars) que les dons octroyés par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et par les fonds humanitaires communs. Elles sont administrées au niveau du pays par les comités d'examen interorganisations qui décident des montants alloués et sont destinées à financer des initiatives locales de faible ampleur qui sont généralement menées par des organisations locales²².

58. Dans les pays où des fonds communs ont été mis en place, le coordonnateur de l'aide humanitaire a un rôle important à jouer en ce qui concerne l'utilisation des mécanismes de financement les mieux adaptés à la situation et leur complémentarité. L'expérience récente des demandes de dons soumises par le Soudan et la République démocratique du Congo au titre des interventions sous-financées a montré que les demandes de dons du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires s'appuient sur le cadre établi pour les fonds humanitaires communs. La complémentarité entre les fonds d'intervention d'urgence et le Fonds central n'est pas aussi claire. Cela tient en partie au fait que les affectations des fonds d'intervention d'urgence sont souvent d'un montant très modeste. Il est donc nécessaire de préciser cette relation pour déterminer les avantages comparatifs de chaque mécanisme de façon à pouvoir utiliser les fonds dans les situations où ils sont les plus efficaces. Des directives et une formation supplémentaires devraient ensuite être mises en place à l'intention des coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'aide humanitaire et des équipes de pays.

59. Pour assurer une meilleure complémentarité, il faut également améliorer les systèmes de gestion des fonds communs au niveau des pays, de manière à rendre les affectations plus prévisibles, à réduire les coûts administratifs et de transaction et à accélérer les décaissements. Les pratiques en matière d'application, d'utilisation et de prise de décisions observées pour tous les mécanismes de financement de l'aide humanitaire qui fonctionnent sous la direction du coordonnateur de l'aide humanitaire doivent être harmonisées pour éviter de faire peser une charge excessive sur les organisations chargées de gérer ces mécanismes.

60. D'autre part, certains organismes humanitaires opérationnels gèrent leurs propres fonds d'urgence afin de pouvoir intensifier les opérations après l'apparition d'une crise. Parallèlement aux mécanismes de financement de l'aide humanitaire gérés par le coordonnateur de l'aide humanitaire, les réserves d'urgence des organismes des Nations Unies et de l'OIM sont utilisées pour financer les besoins initiaux lors d'une opération d'urgence. Ces réserves fonctionnent comme un mécanisme de prêts renouvelables permettant d'allouer des ressources d'urgence dès l'apparition d'une crise. Utilisé lors de crises soudaines, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires fonctionne de concert avec ces fonds

²² Depuis 1997, les six fonds d'intervention d'urgence créés en Angola, en Éthiopie, en Indonésie, au Libéria, en République démocratique du Congo et en Somalie ont versé 65 780 000 dollars et financé 538 projets comportant un large éventail d'activités.

d'urgence. Par exemple, le Fonds pour les programmes d'urgence de l'UNICEF et le Fonds spécial de la FAO pour les activités d'urgence et de relèvement ont fonctionné concurremment avec le Fonds central, ce qui a permis aux organismes d'intervenir dès le début d'une crise en apportant les liquidités nécessaires pour entamer les opérations de secours dans l'attente des affectations promises par le Coordonnateur des secours d'urgence. Les ressources libérées peu de temps après par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires ont ensuite permis de poursuivre et d'intensifier l'intervention avant l'arrivée de volumes importants d'aide bilatérale. De même, le Fonds a fonctionné de concert avec la réserve opérationnelle du HCR, contribuant ainsi à renforcer l'intervention rapide de ce dernier face à des situations d'urgence en fournissant immédiatement des ressources pour soutenir et renforcer sa capacité globale d'intervention, comme, par exemple, à Sri Lanka et au Kenya. En Iraq et au Timor-Leste, le PAM utilise son Compte d'intervention immédiate en complément du Fonds. En 2006, des avances sur ce compte ont été autorisées au Soudan et en Éthiopie pour acheminer rapidement les produits alimentaires requis et ont été ultérieurement combinées avec les affectations du Fonds.

61. Le Fonds de secours d'urgence en cas de catastrophe de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge complète le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires en allouant des fonds essentiellement au titre des catastrophes de moindre ampleur qui ne font pas l'objet d'un appel international. Il se distingue par sa capacité d'ensemble de réagir localement à des situations d'urgence de petite ampleur, du fait que les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent mobiliser rapidement leurs capacités pour fournir un appui et déployer des groupes d'intervention en cas de catastrophe.

Amélioration des délais de décaissement des fonds

62. Les retards survenus au départ dans les décaissements du Fonds ont causé des difficultés pour les organismes bénéficiaires et son propre secrétariat. Les retards les plus importants se situaient au stade de la soumission des projets, où il fallait souvent réviser les aspects techniques ou financiers des projets proposés. Dans certains cas, il suffisait d'une journée de travail pour présenter un projet révisé. Dans d'autres cas, il fallait attendre beaucoup plus longtemps – jusqu'à trois mois – avant de recevoir une proposition finale remplissant les conditions requises. En outre, le temps requis pour remplir et renvoyer les mémorandums d'accord au secrétariat du Fonds varie considérablement d'un organisme à un autre, ce qui cause des retards supplémentaires.

63. À mesure que le processus a été simplifié, des progrès ont été accomplis et les délais de décaissement se sont nettement améliorés. On s'emploie à apporter d'autres améliorations en élaborant des directives détaillées et en mettant en place une formation plus ciblée à l'intention du personnel sur le terrain et au siège. Comme mentionné plus haut, la mise au point définitive du mémorandum d'accord général devrait également améliorer les délais de décaissement.

Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et les organisations non gouvernementales

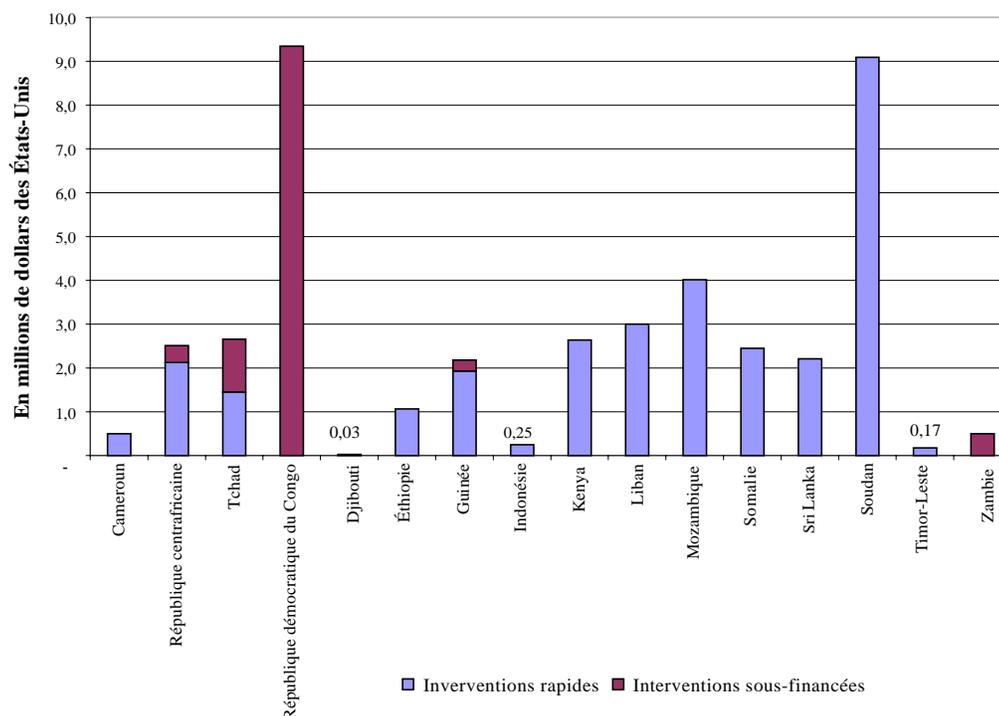
64. Les organismes des Nations Unies et l'OIM sont actuellement les seuls à avoir accès au Fonds²³. Certaines organisations non gouvernementales ont soulevé la question de l'accès direct au Fonds. S'appuyant sur le fait que les ressources et les compétences diverses d'entités autres que les partenaires des Nations Unies sont essentielles pour accroître l'efficacité de l'action humanitaire, les directives relatives au Fonds recommandent une approche participative pour l'élaboration des demandes. Il est notamment recommandé que les coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'aide humanitaire insistent sur la coordination de la définition des besoins prioritaires au sein de groupes, ainsi que sur les dispositifs de mise en place des services, lorsqu'ils soumettent une demande.

65. Différents mécanismes sont à l'étude pour fournir rapidement des fonds aux entités autres que les partenaires des Nations Unies, notamment les organisations non gouvernementales. Jusqu'à présent, le Coordonnateur des secours d'urgence a approuvé l'octroi de fonds pour le Mécanisme d'intervention rapide en République démocratique du Congo et le Fonds pour l'intervention humanitaire en Somalie, en tant que moyens novateurs de donner accès au Fonds aux organisations non gouvernementales. Une solution à plus long terme a également été proposée, qui consisterait à créer des mécanismes plus rapides pour transférer aux organisations non gouvernementales les ressources des entités ayant accès au Fonds, mais cette possibilité doit être étudiée plus avant.

66. D'après des conclusions préliminaires, les montants alloués aux organisations non gouvernementales par les entités subventionnées par le Fonds peuvent représenter plus de la moitié des montants reçus. Par exemple, il ressort des données préliminaires que quelque 64 % des 38 millions de dollars alloués à la République démocratique du Congo en 2006 sont allés à des organisations non gouvernementales. Tout comme les autres partenaires humanitaires, les organisations non gouvernementales tirent parti des ressources du Fonds qui sont affectées aux services communs, comme dans le cas des services aériens d'aide humanitaire (au Mozambique, en République centrafricaine et en Somalie, par exemple), à l'appui logistique (en République démocratique du Congo et au Mozambique, par exemple) et aux projets relatifs à la sécurité (au Sri Lanka, en Éthiopie et en Côte d'Ivoire, par exemple).

²³ Dans sa résolution 60/124, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de créer le Fonds sur la base de son rapport A/60/432, qui propose « que les mêmes organisations humanitaires [les organismes des Nations Unies et l'OIM] qui ont accès au Fonds actuel puissent obtenir des dons et des prêts du Fonds renforcé ». Voir également la résolution 46/182.

Financement des services communs, 2006



67. Le Fonds tirerait parti d'une participation accrue des organisations non gouvernementales, au sein d'équipes de pays associant tous les acteurs en présence, à tous les stades de l'élaboration des programmes – évaluation, définition des priorités, planification, mise en œuvre et suivi et évaluation. Par ailleurs, il serait mutuellement avantageux de poursuivre la discussion sur les préoccupations des organisations non gouvernementales, en ce qui concerne notamment les délais de mise à disposition des fonds décaissés.

Établissement de rapports sur les dons du Fonds

68. Du fait que le Fonds a été créé par l'Assemblée générale et est géré financièrement par le Secrétariat de l'ONU, il est assujéti au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, y compris les procédures d'audit interne et externe, qui exigent le respect des politiques, des calendriers et des modes de présentation de l'information établis par le Secrétariat de l'ONU. En outre, le Fonds doit être transparent et rendre compte de l'utilisation de ses ressources à toutes les parties prenantes, y compris aux donateurs et au public. Les mises à jour régulières affichées sur le site Web du Fonds ont permis d'améliorer sensiblement sa transparence.

69. Le secrétariat du Fonds a consulté les organismes des Nations Unies et l'OIM sur les modalités d'établissement de rapports conformément aux principes de l'Initiative sur les pratiques à recommander aux donateurs de l'action humanitaire. Des accords ont été conclus sur les rapports descriptifs à soumettre. Des discussions similaires se poursuivent au sujet de la mise au point définitive du format de

présentation des rapports financiers et des procédures financières simplifiées, y compris le projet de mémorandum d'accord général.

V. Niveaux de financement

70. Le large soutien financier et politique fourni par de nombreux États Membres a permis de rendre immédiatement opérationnel le Fonds renforcé. Grâce à la générosité de 73 partenaires, y compris des États Membres, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé, le Fonds a reçu plus de 565 millions de dollars de contributions en 2006 et durant les quatre premiers mois de 2007.

71. La première conférence de haut niveau sur le Fonds, tenue en décembre 2006, a été un succès, plus d'une centaine d'États Membres et autres partenaires²⁴ y ayant participé. Au 30 avril 2007, 56 États, une administration locale et deux organisations du secteur privé – ainsi que des particuliers qui contribuent par l'intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies – avaient annoncé plus de 344 millions de dollars de contributions pour 2007, les contributions versées s'élevant à 266,6 millions de dollars. Dans ces conditions, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est celui des trois fonds créés lors du Sommet mondial en septembre 2005²⁵ qui a été le mieux financé et le plus rapidement mis en œuvre. Il est à espérer que le nombre de contributions gouvernementales et le montant global des contributions augmenteront sensiblement au cours de l'année.

72. Une autre conférence de donateurs de haut niveau prévue fin 2007 sera une occasion d'annoncer de nouvelles contributions et de mobiliser un plus large soutien politique en faveur du Fonds. Il convient de noter que ces contributions devraient s'ajouter aux engagements actuels en matière de programmation humanitaire et non venir en déduction des ressources allouées à la coopération internationale pour le développement²⁶. Plusieurs donateurs se sont engagés à faire des contributions pluriannuelles et les autres donateurs sont vivement encouragés à faire de même pour assurer un financement régulier du Fonds. Il faudrait également continuer de mobiliser des ressources auprès du secteur privé, des fondations et des collectivités locales.

73. Pour assurer le succès et la viabilité futures du Fonds, il faudra accroître le niveau des ressources pour atteindre, à l'échéance de la fin de 2008, l'objectif de 500 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale.

VI. Conclusions et recommandations

74. Depuis son lancement en mars 2006, le Fonds renforcé a donné la preuve qu'il était un instrument précieux commun dont la communauté internationale pouvait se servir pour atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale. Le Fonds a aidé

²⁴ Des contributions d'un montant total de 340 millions de dollars ont été annoncées par 51 donateurs.

²⁵ Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, Fonds des Nations Unies pour la démocratie et Fonds pour la consolidation de la paix.

²⁶ Voir la résolution 60/124.

les organismes des Nations Unies et l'OIM à répondre à des crises nouvelles ou persistantes et à des situations d'urgence sous-financées.

75. Le Fonds a donné les meilleurs résultats lorsque l'accent était mis sur la direction à l'échelon national et la prise de décisions conjointes, et lorsqu'il a joué un rôle de catalyseur pour améliorer la hiérarchisation commune des priorités au niveau national, le coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire jouant de plus en plus un rôle stratégique et de facilitation. Le Fonds a fonctionné de concert avec les groupes humanitaires existants pour améliorer la coordination et renforcer les capacités, notamment dans les secteurs sous-financés.

76. Tout en reconnaissant la capacité du Fonds de fournir des ressources pour les interventions humanitaires d'urgence sur la base de besoins avérés, il convient de faire le bilan de l'expérience et des enseignements tirés durant sa phase de démarrage. Toutes les parties prenantes du Fonds, y compris les entités autres que les organismes des Nations Unies, doivent continuer de s'employer ensemble à simplifier les procédures administratives pour éviter des retards de décaissement, à améliorer les politiques relatives aux critères de financement et à suivre et évaluer l'impact du Fonds.

77. La simplification des opérations du Fonds a sensiblement amélioré les délais de décaissement des dons. Bien qu'il y ait encore des retards, les améliorations se poursuivent dans ce domaine. Pour que le Fonds fonctionne de manière efficace, transparente et rigoureuse, il faut mener un effort permanent de formation et d'orientation. Pour qu'il obtienne des résultats toujours meilleurs, il est indispensable d'améliorer les systèmes de gestion de l'information et d'établissement des rapports et d'affiner encore les critères de financement. Les activités susmentionnées, qui sont menées sur plusieurs fronts, exigent que le secrétariat soit restructuré de manière à disposer de ressources humaines à la hauteur des tâches requises pour assurer la viabilité du Fonds.

78. Il faut saluer l'appui résolu apporté par les États Membres au Fonds renforcé depuis son lancement en mars 2006. Pour que le Fonds continue à enregistrer de bons résultats et contribue utilement aux interventions d'urgence à travers le monde, il est essentiel qu'il reçoive un appui politique et financier à long terme. Pour assurer son succès et sa viabilité futurs, il faudra accroître le niveau global des ressources pour atteindre, à l'échéance de la fin de 2008, l'objectif de 500 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale. Une conférence de donateurs de haut niveau sur le Fonds se tiendra vers la fin de 2007.

79. Constatant qu'il importe d'élargir les partenariats à tous les niveaux pour assurer le succès et la viabilité futurs du Fonds, je formule les recommandations suivantes :

a) Les États Membres sont invités à accroître leurs contributions au Fonds, afin qu'il atteigne, à l'échéance de la fin de 2008, l'objectif de 500 millions de dollars. Hormis cet objectif, le Fonds doit recevoir un appui financier soutenu et régulier pour devenir l'instrument efficace et performant dont ont besoin les populations frappées par des crises nouvelles ou persistantes. Les États Membres sont donc encouragés à prendre des engagements pluriannuels à l'égard du Fonds;

b) Les États Membres, les donateurs, les organismes d'aide humanitaire des Nations Unies concernés et les organisations non gouvernementales devraient s'employer à améliorer la fourniture d'informations actualisées et fiables sur les

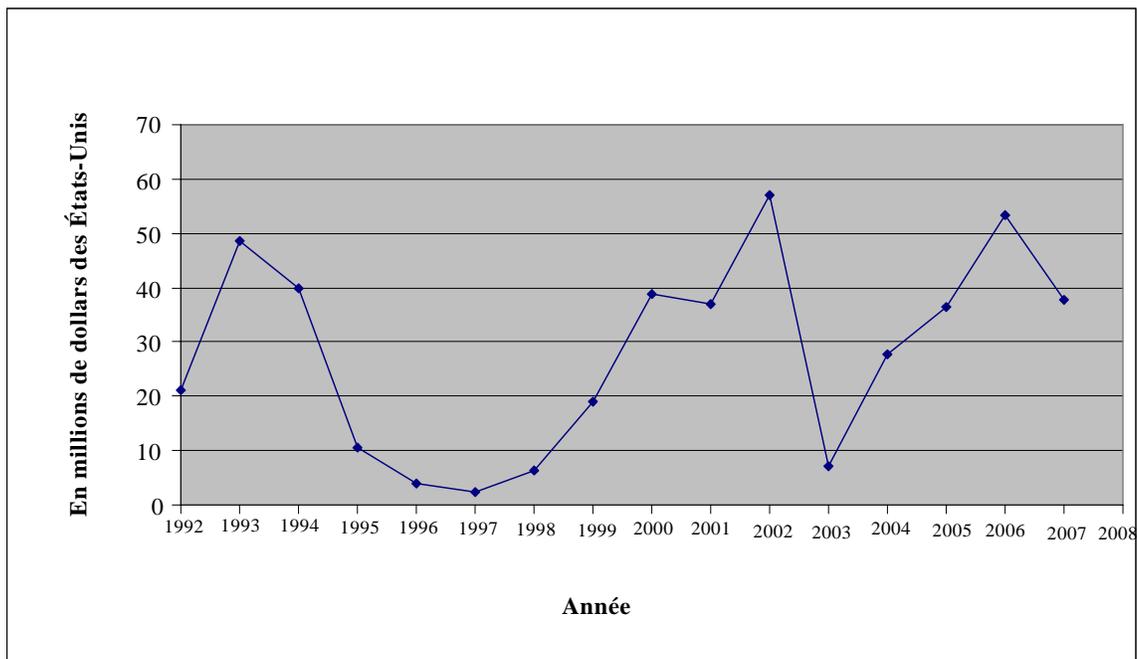
contributions et l'utilisation des fonds humanitaires par le biais des services de surveillance financière des Nations Unies;

c) Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et l'OIM devraient collaborer encore plus étroitement entre eux et renforcer leur coopération avec les organisations non gouvernementales pour veiller à ce que le Fonds continue à promouvoir efficacement des interventions humanitaires ponctuelles, prévisibles, équitables, efficaces et responsables. Dans ces conditions, j'attends avec intérêt l'examen indépendant biennal, qui permettra d'évaluer la composante dons et l'élément autorenewable du Fonds, son administration, les critères d'affectation des ressources, les mesures et les interventions financées par le Fonds et sa capacité d'atteindre ses objectifs;

d) Le secrétariat du Fonds devrait être sensiblement renforcé de manière à disposer de ressources adéquates pour répondre aux besoins d'une administration efficace et transparente du Fonds.

Annexe I

Montant total des prêts du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires pour la période 1992-2007, au 30 avril 2007



Annexe II

Prêts du Fonds central d'intervention pour les urgences
humanitaires en 2006 et 2007

2006

<i>Organisme</i>	<i>Pays</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>
UNICEF	Soudan	7 500 000
UNICEF	Soudan	1 000 000
FAO	Soudan	8 422 337
Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix	Soudan	1 000 000
UNICEF	Soudan	4 000 000
UNICEF	Soudan	6 300 000
PAM	Soudan	18 000 000
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Soudan	4 000 000
Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix	Afghanistan	1 650 000
PNUD	Soudan (Juba)	1 400 000
Total		53 272 337

2007

(Au 30 avril)

<i>Organisme</i>	<i>Pays</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>
Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix	Soudan	3 000 000
PAM	Soudan	10 000 000
UNICEF	Soudan	15 000 000
FAO	Soudan	9 679 925
Total		37 679 925

Annexe III

Contributions au 30 avril 2007

(En dollars des États-Unis)

Donateur	2006		2007	
	Contributions reçues	Contributions annoncées	Contributions reçues	
Algérie ^a		10 000,00	10 000,00	
Afrique du Sud	288 577,15	240 000,00	240 000,00	
Allemagne ^a		6 597 500,00	6 597 500,00	
Andorre	25 440,00	25 440,00		
Antigua-et-Barbuda	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
Arabie saoudite ^b	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
Arménie	5 000,00			
Australie	7 600 000,00	7 908 000,00		
Autriche		409 836,00		
Azerbaïdjan	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
Bahamas		50 000,00		
Bangladesh	5 000,00			
Belgique	2 666 194,01	2 929 740,00		
Brunéi Darussalam		50 000,00	50 000,00	
Bulgarie		10 000,00	10 000,00	
Canada	21 941 309,26			
Chili		30 000,00		
Chine		1 000 000,00		
Croatie	5 000,00	20 000,00	20 000,00	
Chypre		30 000,00	30 000,00	
Danemark	8 401 243,38	8 742 383,64	8 742 383,64	
Djibouti	2 000,00	2 000,00		
Égypte	15 000,00	15 000,00		
El Salvador		2 000,00		
Équateur ^a		20 000,00	20 000,00	
Espagne	9 999 984,00	19 953 000		
Estonie	52 102,00	38 000,00		
États-Unis d'Amérique	10 000 000,00			
Finlande	5 154 000,00	6 670 000,00		
France	1 263 800,00	1 312 100,00	1 312 100,00	
Grèce	100 000,00			
Grenade	10 000,00			
Hongrie		10 000,00		
Inde	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
Indonésie	50 000,00	100 000,00		
Irlande	12 601 974,00	26 273 974,00	26 273 974,00	
Islande ^a	150 000,00	250 000,00	250 000,00	
Israël		30 000,00	15 000,00	
Italie		1 289 482,50		
Jamaïque		5 000,00		
Japon	7 500 000,00			

<i>Donateur</i>	<i>2006</i>		<i>2007</i>	
	<i>Contributions reçues</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Contributions reçues</i>	
Kazakhstan	25 000,00			
Koweït	200 000,00			
Liban		3 000,00		
Liechtenstein	100 000,00	123 243,78	123 243,78	
Luxembourg	4 000 000,00	5 320 800,00		
Malaisie	50 000,00	100 000,00		
Maldives		1 000,00		
Malte ^a		10 000,00	10 000,00	
Maroc	5 000,00	5 000,00		
Mexique	50 000,00			
Monaco	25 000,00	35 000,00		
Nigéria	100 000,00			
Norvège	29 993 971,19	55 066 049,29	55 066 049,29	
Nouvelle-Zélande		1 000 000,00		
Pakistan	20 000,00	20 000,00		
Pays-Bas	51 860 000,00	53 400 000,00	53 400 000,00	
Philippines		5 000,00	5 000,00	
Pologne	250 000,00			
Portugal	254 220,00	268 540,00	268 540,00	
Qatar	2 000 000,00			
République de Corée	5 000 000,00			
République tchèque	113 301,61	115 000,00		
Royaume-Uni	69 928 000,00	83 726 040,00	83 726 040,00	
Slovénie	10 000,00	10 000,00		
Sri Lanka	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
Suède ^a	41 093 249,80	52 000 000,00	29 003 998,35	
Suisse	3 928 097,01	8 375 000,00		
Thaïlande	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
Trinité-et-Tobago	20 000,00	20 000,00		
Turquie ^a	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
Disaster Resource Network	10 00,00	10 000,00		
Humanity First		10 000,00		
Préfecture de Hyogo (Japon)	424 989,38	425 221,62		
Dons privés				
Par l'intermédiaire de la Fondation pour les Nations Unies		117 959,00	117 959,00	
Total	298 692 452,79	345 585 309,83	266 786 788,06	

^a Des contributions ont été reçues à la fin de 2006 et annoncées ou envisagées pour 2007.

^b L'Arabie saoudite s'acquittera d'une contribution annuelle de 50 000 dollars pendant 20 ans.

Annexe IV

Montant total des ressources engagées et pourcentage par pays, au 31 décembre 2006*

Pays	Interventions sous-financées		Montant total engagé	Pourcentage du total	
	Interventions rapides	Interventions (1 ^{re} tranche)			
En dollars des États-Unis					
République démocratique du Congo		17 000 000	21 000 000	38 000 000	14,7
Soudan	35 519 099			35 519 099	13,7
Afghanistan	32 304 627			32 304 627	12,5
Kenya	26 186 918	1 000 000		27 186 917	10,5
Somalie	16 609 055			16 609 055	6,4
Sri Lanka	9 998 966			9 998 966	3,9
Éthiopie	8 972 986	1 000 000		9 972 986	3,8
Tchad	3 152 623	6 268 442		9 421 065	3,6
Érythrée	3 886 740		1 998 565	5 885 305	2,3
Côte d'Ivoire	1 752 282	1 000 000	3 000 000	5 752 282	2,2
République centrafricaine	2 690 849	999 786	2 002 729	5 693 364	2,2
Timor-Leste	5 547 931			5 547 931	2,1
Niger	5 503 823			5 503 823	2,1
Liban	5 000 000			5 000 000	1,9
Territoire palestinien occupé	4 829 402			4 829 402	1,9
Burundi		2 083 330	1 986 517	4 069 847	1,6
Iraq	3 998 590			3 998 590	1,5
Libéria			3 983 681	3 983 681	1,5
Myanmar	3 803 740			3 803 740	1,5
Philippines	2 598 305			2 598 305	1,0
Colombie	2 220 939			2 220 939	0,9
Mauritanie			2 075 604	2 075 604	0,8
Congo		1 000 000	1 000 000	2 000 000	0,8
Burkina Faso			2 000 000	2 000 000	0,8
Zimbabwe		999 973	999 990	1 999 963	0,8
Guinée		997 550	999 999	1 997 549	0,8
Mali			1 985 598	1 985 598	0,8
Djibouti	1 905 355			1 905 355	0,7
Indonésie	1 904 864			1 904 864	0,7
Guinée-Bissau	1 361 531			1 361 531	0,5
République arabe syrienne	1 177 096			1 177 096	0,5
Haïti		1 000 000		1 000 000	0,4
Jordanie	1 000 000			1 000 000	0,4
Cameroun	500 000			500 000	0,2
Zambie		500 000		500 000	0,2
Total	182 425 720	33 849 082	43 032 683	259 307 485	100,0

* Les rapports financiers pour 2006 n'étant pas encore définitifs, les ressources engagées comprennent les montants approuvés au titre de projets par le Coordonnateur des secours d'urgence et ne figurent pas dans des rapports financiers certifiés.

Annexe V**Montant total des ressources engagées et pourcentage par secteur, au 31 décembre 2006***

<i>Secteur</i>	<i>Montant total engagé (en dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Alimentation	74 321 952	28,66
Santé	55 303 958	21,33
Activités multisectorielles	48 094 878	18,55
Services de coordination et d'appui	34 475 820	13,30
Agriculture	17 771 944	6,85
Alimentation en eau et assainissement	15 232 172	5,87
Logement et articles non alimentaires	8 234 761	3,18
Protection, droits de l'homme et primauté du droit	4 318 482	1,67
Éducation	1 036 718	0,40
Lutte antimines	516 800	0,20
Total	259 307 485	100,00

* Les rapports financiers pour 2006 n'étant pas encore définitifs, les ressources engagées comprennent les montants approuvés au titre de projets par le Coordonnateur des secours d'urgence et ne figurent pas dans des rapports financiers certifiés.

Annexe VI

Montant total des ressources engagées et pourcentage par organisme, au 31 décembre 2006*

<i>Organisme</i>	<i>Montant total engagé (en dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
PAM	108 070 267	41,7
UNICEF	58 810 547	22,7
HCR	34 135 238	13,2
OMS	25 213 312	9,7
FAO	17 610 755	6,8
PNUD	8 733 103	3,4
OIM	4 765 383	1,8
FNUAP	1 738 880	0,7
UNOPS	230 000	0,1
Total	259 307 485	100,0

* Les rapports financiers pour 2006 n'étant pas encore définitifs, les ressources engagées comprennent les montants approuvés au titre de projets par le Coordonnateur des secours d'urgence et ne figurent pas dans des rapports financiers certifiés.